

SYNDICAT MIXTE

ÉLECTION DU BUREAU - PRÉSIDENT ET VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, à 20 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à la salle pédagogique du Musée Méheut, sous la présidence de Didier YON, doyen d'âge, puis de Stéphane DE SALLIER DUPIN, Président du Syndicat Mixte du Haras

Date de l'envoi de la convocation : 12 mai 2026

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne : Adeline YON-BERTHELOT, Philippe HERCOUET, Véronique MEHEUST

Pour le Département des Côtes d'Armor : Robert RAULT, Didier YON

Pour Lamballe Terre & Mer : Gwenaëlle AOUTIN, Serge GUINARD, Jean-Luc GOUYETTE

Pour la Ville de Lamballe-Armor : Bertrand MARTIN, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Sylvain BERNU

Absents

Région Bretagne :

Département des Cotes d'Armor : Loïc ROSCOUET

Lamballe Terre & Mer :

Ville de Lamballe Armor :

DELIBERATION N° 2026-010

ÉLECTION DU BUREAU - PRÉSIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Membres en exercice : 12 – Présents : 11 – Absents : 1

Vu les statuts du syndicat mixte du Haras,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection du Bureau du 26 mai 2026,

Compte tenu des élections municipales et communautaires entraînant la modification des représentants de la Ville de Lamballe Armor ainsi que des représentants de Lamballe Terre & Mer, il est nécessaire de procéder au renouvellement du bureau du Syndicat Mixte du Haras de Lamballe, qui est composé de quatre élus issus du Comité, représentant chaque personne publique : membre du syndicat

- Un Président du Bureau qui a également le titre de Président du Syndicat Mixte
- Un Premier Vice-Président
- Un deuxième Vice-Président
- Un troisième Vice-Président

Après les élections

Sont élus et immédiatement installés dans leurs fonctions :

- Stéphane DE SALLIER DUPIN, Président du Bureau et Président du Syndicat Mixte
- Jean-Luc GOUYETTE, 1^{er} Vice-Président
- Philippe HERCOUET, 2^{ème} Vice-Président
- Robert RAULT, 3^{ème} Vice-Président(e)

Fait et délibéré à Lamballe-Armor, le 26 mai 2026

Pour extrait conforme du registre des délibérations

Le Président
Stéphane DE SALLIER DUPIN

